

# DPAM L

*Société d'investissement à capital variable*

**Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg**

**R.C.S. B-27.128**

## AVIS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires des compartiments de **DPAM L** (ci-après la « SICAV ») sont informés qu'un allègement (en l'occurrence, une réduction de la taille) des textes relatifs à la réglementation SFDR i.e. le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers a été opéré au sein du prospectus, pour résultante que les fiches des compartiments ne font plus qu'une mention succincte à cette réglementation.

Toutes les informations relatives à SFDR sont désormais regroupées dans les informations précontractuelles pour les compartiments visés à l'article 8 de SFDR et à l'article 6 du Règlement taxinomie ainsi que pour les compartiments visés à l'article 9 de SFDR et à l'article 5 du Règlement taxinomie en annexe 1 du Prospectus.

Les actionnaires sont également informés de la création d'une sous-catégorie compartiments Article 8+ qui respectent la définition d'un compartiment Article 8 et s'engagent également à avoir une part d'investissement durable.

Le nouveau Prospectus de Octobre 2024 est disponible, sur simple demande, au siège social de la SICAV.

Le Conseil d'Administration.